

Réunion de Conseil Municipal

Lundi 15 juin 2015

Présents : Laurence BIWERSI-PATOIS, Jérôme CHEVALIER, Didier DONEY, Arnaud FORTIN, Anne-Lise GASNER, Emmanuel GREMAUD, Vanessa GUINCHARD, Ludovic LAMBERT, Victor PEREIRA, Jean-Michel TOURNIER, Myriam VIENOT et Franck VILLEMMAIN

Excusés : Sylvain LAURENT qui donne procuration à Jean-Michel TOURNIER
Jean-Marie TRIPONNEY qui donne procuration à Franck VILLEMMAIN
Bernard BROGNARD qui donne procuration à Victor PEREIRA

Secrétaire de séance : Anne-Lise GASNER

1. Choix de l'entreprise pour les travaux de réfection du chemin au Nid du Crôt :

L'adjoint au Maire expose le souhait de la commission « Urbanisme » de procéder à la réfection d'un chemin situé au Nid du Crôt, dans le but d'entretenir les routes communales.

Après l'étude de la commission et l'analyse des différents devis, il est proposé de retenir l'entreprise SURLEAU pour un montant de 11 466.80 € HT.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la proposition, et autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

2. Choix de l'entreprise pour les travaux de création d'éclairage public sur le parking de la Mairie :

L'adjoint au Maire expose le souhait de la commission « Urbanisme » de réaliser l'éclairage du parking situé entre l'église et la mairie dans le but de garantir la sécurité.

Après l'étude de la commission et l'analyse des différents devis, il est proposé de retenir l'entreprise BALOSSI MARGUET de MORTEAU (25500) pour un montant de 9 979.00 € HT.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- valide la proposition et autorise Monsieur le Maire à signer le devis
- s'engage à réaliser et à financer les travaux de création d'un éclairage public du parking situé entre l'église et la Mairie,
- se prononce sur le plan de financement suivant :
 - fonds libres : 5 328.79 €
 - subvention SYDED : 4 650.21 €
- sollicite l'aide financière du SYDED
- demande l'autorisation de commencer les travaux avant intervention de la décision attributive de subvention
- s'engage à réaliser les travaux dans un délai de un an à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.

3. Choix de l'entreprise pour les travaux de modernisation de l'éclairage public Rue des Sorbiers et Rue des Louvières :

L'adjoint au Maire expose le souhait de la commission « Urbanisme » de procéder à la modernisation des éclairages publics Rue des Sorbiers et Rue des Louvières dans le but de mettre fin aux dysfonctionnements réguliers de plusieurs candélabres.

Après l'étude de la commission et l'analyse des différents devis, il est proposé de retenir l'entreprise PRO & Cie de Maiche (25120) pour un montant de 5 880.00 € HT.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- valide la proposition et autorise Monsieur le Maire à signer le devis
- s'engage à réaliser et à financer les travaux de création d'un éclairage public du parking situé entre l'église et la Mairie,
- se prononce sur le plan de financement suivant :
 - fonds libres : 3 139.92 €
 - subvention SYDED : 2 740.08 €
- sollicite l'aide financière du SYDED
- demande l'autorisation de commencer les travaux avant intervention de la décision attributive de subvention
- s'engage à réaliser les travaux dans un délai de un an à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.

4. Choix de l'entreprise pour le contrôle de la mise en séparatif des réseaux d'assainissement :

L'adjoint au Maire en charge de l'urbanisme explique, que les propriétaires privés ayant réalisé leurs travaux de raccordement au nouveau réseau d'assainissement réalisé en 2011 dans la rue du Capitaine Treilhes 1^{ère} tranche, rue de la Velle et rue du Fort Chabrol, sans solliciter l'aide de HDL, ne sont pas contrôlés quant au bon fonctionnement de leurs installations.

Après l'étude de la commission et l'analyse des différents devis, il est proposé de retenir l'entreprise VEOLIA pour un montant de 1320.00 € HT pour la réalisation de 11 contrôles.

Après délibération à l'unanimité le Conseil Municipal valide la proposition et autorise Monsieur le Maire à signer le devis. Un courrier sera envoyé à tous les propriétaires concernés par ces contrôles.

5. Réserve de terrain en Zone Artisanale :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal une demande d'une entreprise de Frambouhans pour l'acquisition d'une parcelle de terrain en Zone Artisanale en vue d'y construire un local professionnel attenant à une maison d'habitation.

Après étude de la commission « Urbanisme » basée sur le règlement intérieur de la Zone Artisanale, il est proposé de ne pas accepter cette réserve de terrain s'il n'y a pas une modification des plans du bâtiment, sachant que celui-ci est considéré comme un bâtiment à fort caractère résidentiel et non professionnel comme le demande le règlement.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la proposition. Monsieur le Maire recevra le demandeur afin de lui motiver cette décision. Il lui sera proposé d'acquérir une parcelle en Zone Artisanale afin d'y construire un local pour son entreprise, et une parcelle de terrain au lotissement « Le Tacot » dans le but d'y construire sa maison d'habitation.

6. Emploi saisonnier :

Suite à l'appel à candidature envoyé dernièrement à la population du village dans le but de recruter un étudiant pour le mois de juillet et un étudiant pour le mois d'août, une seule candidature est arrivée en Mairie, c'est pourquoi Monsieur le Maire propose de recruter Monsieur Geoffrey GLANGINE pour le mois de juillet et août.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la proposition.

La séance est levée à 21h30.

CONSEIL MUNICIPAL DE FRAMBOUHANS

Réunion du 15 juin 2015

Questions diverses

Information n°1 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du changement d'exécutif au sein de la Communauté de Communes du Pays de Maiche suite aux élections du 21 mai 2015.

Information n°2 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la première réunion concernant le Parc Naturel Régional qui a eu lieu à Maiche le samedi 13 juin 2015. Ce projet, porté par le pays Horloger est ouvert à l'ensemble des Conseillers Municipaux qui souhaitent s'investir. Un courriel sera envoyé prochainement pour connaître les dates des prochaines réunions.

Information n°3 :

Monsieur le Maire informe qu'il serait judicieux que la commission « Vie scolaire » travaille sur la mise en place d'un PEDT (Projet Educatif Territorial) dans le but d'obtenir une subvention de fonctionnement quant aux activités périscolaires et extrascolaires dispensées aux enfants du groupe scolaire Azelvandre. Le Conseil Municipal donne son accord de principe.

Information n°4 :

Monsieur le Maire propose que le projet de la création d'une plateforme « Multi-activités », ainsi que l'étude de l'éclairage dans la salle des fêtes soit pris en charge par la commission « Vie associative et cérémonie », afin que cette commission puisse travailler sur des projets structurants, et non pas que sur des organisations de manifestations. Monsieur le Maire insiste également sur le fait que les commissions municipales ne sont pas « cloisonnées », et que chaque conseiller souhaitant s'investir sur un dossier en particulier doit être invité à participer aux séances de travail. Après discussion, il est décidé que la commission « Vie associative et cérémonie » et la commission « Forêt – Cadre de Vie » prendrons en charge en commun ces deux projets, sous la responsabilité de l'adjoint en charge de la première commission nommés.

Information n°5 :

Une conseillère informe le conseil municipal que les voitures roulent de plus en plus vite en descendant du Crotôt et particulièrement vers chez M. Brossard au début de la Grande Rue. Pour faire ralentir les conducteurs à cet endroit, elle propose un

rétrécissement ou une chicane, mais pour cet été et dans le but de sensibiliser au plus vite les usagers, elle propose de mettre un leurre. Le conseil municipal donne son accord à cette initiative et la commission « urbanisme et voiries » se déplacera afin d'étudier la solution la plus appropriée.

Information n°6 :

Une conseillère propose que les graviers ne soient plus tolérés à l'intérieur du cimetière devant les tombes, hormis sur les passages, ceci dans le but, lors des travaux d'entretien réalisés par les employés communaux (tonte, débroussaillage), d'éviter toute détérioration de tombes ou d'objets d'ornement par la projection de ces graviers. La commission « Bâtiment et patrimoine » se rendra sur les lieux afin d'examiner cette demande.

Information n°7 :

Laurence BIWERSI-PATOIS informe le conseil municipal de sa décision de ne plus siéger à la commission Vie Scolaire. Le conseil prend note.